

Malou Gudendorf-Rollinger
Conseillère
71A, rue Principale
L-5241 Sandweiler

Sandweiler, le 22 octobre 2019

Copie

Claude Mousel
Conseiller
42, rue Principale
L-5241 Sandweiler

Administration Communale de Sandweiler
A l'att. du Collège des Bourgmestre et Echevins
18, rue Principale
L-5240 Sandweiler

Concerne : Prochain Conseil Communal, point à mettre sur l'ordre du jour.
Avis du Conseil communal relatif à la réorganisation du RGTR
(Régime Général des Transports Routiers).

Madame le Bourgmestre, Messieurs les Echevins,

Nous vous prions de mettre le point suivant sur l'ordre du jour de la prochaine séance publique du Conseil Communal (article 13, alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988) :

- Avis du Conseil communal relatif à la réorganisation du RGTR (ci-après, « Régime Général des Transports Routiers »).

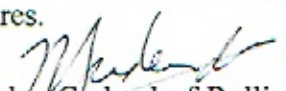
Discussion et vote pour intervenir auprès du MDDI (Ministère du Développement durable et des Infrastructures), par l'intermédiaire d'une délibération prise par le Conseil communal.

Les soussigné(e)s proposent de prendre une délibération par le Conseil communal afin d'intervenir auprès du MDDI (Ministère du Développement durable et des Infrastructures) pour appuyer les prises de position des commissions consultatives de la commune de Sandweiler, des habitants de Sandweiler et des environs, etc... en vue d'offrir un réseau RGTR encore plus performant au service de ses utilisateurs.

En effet, la réorganisation du réseau RGTR présentée au public lors de la séance d'information en date du mardi, 15 octobre 2019, au Centre culturel de Sandweiler, ont laissé beaucoup de réponses insatisfaisantes.

Espérant que le Collège échevinal fait le porte-parole auprès du Ministre de tutelle, des propositions, avis, commentaires et remarques formulés par les intéressés au RGTR.

Veillez agréer, Madame le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, l'expression de nos sentiments les plus sincères.


Malou Gudendorf-Rollinger
Conseillère


Claude Mousel
Conseiller

Reçu le
22.10.2019 1/1

